

CAP FLEURISTE

EN 1 AN



LES OBJECTIFS

- Le titulaire du CAP Fleuriste exerce une activité à caractère artisanal et artistique.
- Il est doté d'un esprit créatif.
- Il réalise tout arrangement courant avec tous végétaux.
- Il assure la vente courante de toute production florale. Il conseille la clientèle et participe à sa fidélisation.
- Dans l'exercice de son activité professionnelle, il fait preuve en permanence d'un état d'esprit de bon gestionnaire, soucieux de qualité et d'efficacité.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 420 heures
- 12 semaines au CFA,
- 35 heures de cours par semaine

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA,
- 2 semaines en entreprise

PROFIL DU CANDIDAT

- Jeune de moins de 26 ans.
- Être titulaire d'un autre diplôme (de niveau V ou plus).

ADMISSION

- Un contrôle des connaissances générales
- Un entretien de motivation
- Après, signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat et son futur employeur

TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail qui permet au jeune l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par ce diplôme.



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Campus des Métiers

Le Fleuriste exerce son métier dans l'atelier ou au magasin. Il s'adapte aux contraintes saisonnières et aux particularités du commerce de fleurs, des plantes d'ornement, voire de la décoration intérieure. Créativité, habileté manuelle, efficacité, rigueur et perfectionnisme sont autant de qualités nécessaires pour exercer ce métier.

RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Age	Salaire en % du SMIC* (cas général)
Jusqu'à 17 ans	37%
18 à 20 ans	49%
21 ans et plus	61%

À titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 9.67 €/heure au 1^{er} janvier 2016 soit 1466.62 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.

* Majoration de 15 points si le jeune est titulaire d'un diplôme du même secteur professionnel

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP fleuriste peut accéder directement à la vie active comme employé dans une entreprise artisanale, notamment dans les commerces de proximité, dans une entreprise de décoration ou au rayon spécialisé d'une grande surface.

POURSUITE D'ÉTUDES

Après l'obtention du CAP, il est possible d'intégrer la formation de BP Fleuriste

LA FORMATION :

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Pratique Art Floral
- Reconnaissance des végétaux
- Botanique
- Technologie
- Dessin d'Art
- Vente conseil

RENSEIGNEMENTS

CAMPUS DES MÉTIERS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29
24, route de Cuzon – cs 21037
29196 QUIMPER CEDEX

☎ : 02 98 76 46 35

Site Internet : www.campusdesmetiers29.bzh

☎ : 02 98 76 46 58

@ : cfa@cma29.fr